

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-018

Date de convocation :

16 mars 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 1

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Vote Contre : 0

Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 20 H 30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, De Azevedo, Guillemin, et Mmes Géraudie, Lebriez, Sauge-Maison, Martinie
Absent : Mme Monédière (a donné pouvoir à M. Leclerc)

Madame Sylvie Sauge-Maison a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint


Le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 21 mars 2026 les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint ainsi qu'il suit :

- Marcel AUBOIROUX, Maire, 28,1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Isabelle MONEDIERE, 1^{ère} Adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Jean-Pierre BROUSSOLLE, 2^{ème} Adjoint : 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ces indemnités sont versées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Le Maire

M. AUBOIROUX



Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux maire et adjoints

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Montants bruts mensuels
Maire	Marcel AUBOIROUX	28,1 %	1 155,06€
1 ^{er} adjoint	Isabelle MONEDIERE	10,89 %	447,64€
2 ^{ème} adjoint	Jean-Pierre BROUSSOLLE	10,89 %	447,64€